Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 27 janvier 2025

SORGUES VAP

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE

Parc Georges Besse II
102 Rue Alain Albaric
30035 NIMES
Tel : 04.66.27.47.47

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 07 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 27 janvier 2025 sous réserves d'incidents

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE

Parc Georges Besse II
102 Rue Alain Albaric
30035 NIMES
Tel : 04.66.27.47.47

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 27 janvier 2025

SORGUES VAP
Société par actions simplifiée
au capital de 10 euros
Siège social : 68 allée des Alpilles, 84210 PERNES LES FONTAINES
930 324 157 RCS AVIGNON
AVIS DE MODIFICATION

La société VEDENE VAP, SAS, au capital de 60 500 €, dont le siège social est situé 363 route de Morières, 84270 VEDENE, immatriculée au RCS d'Avignon N° 815 037 296 et La société SORGUES VAP, SAS, au capital de 10 €, dont le siège est situé 68 Allée des Alpilles, 84210 PERNES-LES-FONTAINES, immatriculée au RCS d'Avignon N° 930 324 157 ont établi, le 07/11/2024, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (articles L. 236-18 à L. 236-26 du Code de commerce) et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale au terme duquel la société VEDENE VAP a fait apport à la société SORGUES VAP de l'ensemble des éléments actifs et passifs composant sa branche complète et autonome d'activité de vente au détail d'appareils électroniques exploitée, selon les modalités suivantes : La valeur des éléments d'actif apportés est égale à 104 356 € et la valeur des éléments de passif pris en charge est égale à 48 912 €, soit une valeur nette égale à 55 444 €. Le traité d'apport partiel d'actif susvisé comportant notamment description des apports effectués par la société apporteuse a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon le 12/11/2024 pour les sociétés apporteuse et bénéficiaire, placé sous le régime des scissions. Ce dernier a fait l'objet d'une publication au BODACC le 23/11/2024 pour les sociétés apporteuse et bénéficiaire. Il n'a été formulé aucune opposition à cet apport partiel d'actif qui a pris effet au 24/12/2024. Par conséquent, aux termes des décisions de l'associé unique du 26/12/2024 de la société SORGUES VAP il a été constaté la réalisation définitive de l'apport partiel et décidé d'augmenter le capital social de 55 444 € pour le porter de 10 euros à 55 454 euros, au moyen de la création de 55 444 actions nouvelles de 1 euro chacune de valeur nominale, qui ont été attribuées à la société VEDENE VAP. L'apport partiel d'actif prendra effet, fiscalement et comptablement rétroactivement au 30/06/2024. Les articles apports et capital des statuts de la société APT VAPE ont été modifiés en conséquence. Inscriptions et modifications seront faites au RCS d'Avignon. POUR AVIS. Le Président

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !